



9 janvier 2023

Monsieur le Secrétaire Général
Des services du Premier Ministre
Yaoundé

OBJET : Allégations de Monsieur le Ministre des Sports et de l'Éducation Physique en date 3 janvier 2023 sur la résiliation du contrat EPCM signé le 3 janvier 2020

PROJET D'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DU COMPLEXE SPORTIF D'OLEMBE DANS LA VILLE DE YAOUNDE

Monsieur le Ministre,

Le 3 janvier 2023, le Ministère des Sports et de l'Éducation Physique (MINSEP) vous a adressé une correspondance qui a été publiée délibérément sur les réseaux sociaux contenant des propos calomnieux et indignes d'un haut représentant de l'État. En effet, cette lettre relate des informations mensongères sur les raisons ayant conduit MAGIL CONSTRUCTION CORPORATION (MAGIL) à initier la procédure de notification de résiliation du contrat EPCM signé avec l'État du Cameroun pour l'achèvement des travaux sur le Complexe sportif d'Olembé (COSO). Ce type de manœuvre initiée par le MINSEP est courante et MAGIL a d'ailleurs eu l'occasion de poursuivre un représentant du MINSEP devant les tribunaux pour de semblables faits de diffamation.

En dépit de ces attaques infondées que MAGIL dénonce et refuse de cautionner, nous souhaitons réitérer par la présente que nous restons solidaires et partenaires du Cameroun devant ce marasme médiatique engendré par le Maître d'ouvrage. La présente lettre qui vous est adressée, Monsieur le Ministre n'a aucun autre but que celui de rétablir la vérité sur la réalité de ce projet. Les chiffres et les données qui figurent dans cette lettre sont tous étayés par des documents écrits et validés par des tierces parties, documents que nous tenons à votre disposition, le cas échéant.

En propos liminaire, nous souhaitons mentionner que la décision de demander la résiliation du contrat EPCM s'est imposée à MAGIL uniquement en raison des manquements contractuels du MINSEP, ce dernier ayant refusé de remédier aux problèmes depuis bientôt un an, et ce, en dépit de toutes les demandes de médiation proposées par MAGIL et des nombreuses correspondances envoyées, qui sont pour la plupart restées lettres mortes.



9 janvier 2023

A ce jour, nous restons sans réponse sur les raisons qui ont motivé les membres du MINSEP à orchestrer un tel sabotage médiatique alors même que la participation au projet de MAGIL, entreprise internationale de construction canadienne disposant d'une vaste expertise, a été sollicitée par le Cameroun pour un chantier ayant été laissé à l'abandon pendant plus d'un an à la suite du départ de l'entreprise GRUPPO PICCINI (PICCINI).

Aujourd'hui, MAGIL déplore le naufrage médiatique engendré par la publication de cette lettre qui vient jeter le discrédit sur le stade du COSO, emblème du pays, qui a fait la fierté des Camerounais pendant la Coupe d'Afrique des Nations (CAN), évènement qui n'aurait pas pu avoir lieu sans l'intervention des sous-traitants du MINSEP, dont les prestations demeurent non validées depuis plus d'un an.

A cet effet, il est regrettable que Monsieur le Ministre des Sports commence sa missive calomnieuse en évoquant « *une résiliation unilatérale imposée par MAGIL* » sans en évoquer la raison principale qui mérite d'être portée à la connaissance de tous les camerounais qui s'insurgent à juste titre dans les réseaux sociaux depuis plusieurs jours en réclamant des explications. En effet, **Monsieur le Ministre des Sports et de l'Éducation Physique ne fait à aucun moment état de la cause principale de la résiliation de ce contrat qui reste le fait que MAGIL et les sous-traitants du COSO ne sont plus payés par le MINSEP depuis le mois de juillet 2021.** Au rang des sous-traitants impayés par le MINSEP figure notamment l'entreprise RAZEL qui a initié un arbitrage international, procédure dans laquelle l'État du Cameroun est appelé à intervenir car il est le seul signataire de la Convention de prêt avec la Standard Chartered Bank (SCB) et le seul responsable du paiement des travaux réalisés sur le COSO. MAGIL souhaite souligner qu'il n'existe aucun problème concernant la disponibilité des fonds issus de cette convention de prêt. Cependant, **pour des raisons inexplicables, alors même que les fonds disponibles permettraient de régler l'intégralité des acteurs du projet, le Maître d'Ouvrage refuse d'approuver les paiements, plaçant de nombreux sous-traitants dans une situation d'asphyxie financière, que MAGIL refuse de cautionner.**

Pour revenir à l'intervention de MAGIL dans le projet, nous tenons à rappeler que c'est par suite de la défection de PICCINI, que l'État du Cameroun s'est rapproché du Haut-Commissariat du Canada pour solliciter l'intervention de MAGIL, alors en charge des travaux de réhabilitation du stade de Bepanda, premier chantier exécuté avec succès par notre société en Afrique. Conscient de l'objectif à atteindre, à savoir l'organisation de la CAN, c'est avec honneur que MAGIL a répondu à cette sollicitation. Le 3 janvier 2020, un contrat d'Ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction (dit



9 janvier 2023

contrat EPCM), contrat à coûts remboursables (et non contrat forfaitaire) a été signé entre MAGIL et le MINSEP en vue d'achever les travaux du COSO. Il ne s'agit pas d'un contrat de construction mais d'un contrat de prestation de services professionnels, dans lequel MAGIL accompagne le Maître d'ouvrage, le MINSEP, dans l'exécution des travaux, en lui présentant chaque mois un décompte pour paiement accompagné de toutes les factures et tous les justificatifs (prestations de services professionnels, travaux exécutés par les sous-traitants du MINSEP, achats de matériel...). Le MINSEP garde la responsabilité d'approuver les factures et les décomptes mensuels qui permettront à l'État du Cameroun d'actionner les paiements auprès de la banque. **Il est donc assez étonnant de voir s'insurger le MINSEP contre MAGIL sur un dépassement de budget en l'accusant de vouloir « siphonner le budget » alors même qu'il approuve les décomptes chaque mois et qu'il connaît parfaitement le pourcentage d'avancement du projet ainsi que le budget disponible.** Il est cependant à noter, que tout au long du projet, **les représentants du MINSEP ont, à plusieurs reprises, brillé par leur absence, en dépit des instructions reçues par Monsieur le Ministre de se présenter aux réunions de revue des décomptes, ceci, du fait notamment que MAGIL a toujours refusé d'allouer, sur demandes de ces représentants, des indemnités de présence ou tout autres avantages, au rang desquels nous pouvons évoquer les demandes d'acquisition de véhicules.**

Pour rappel, la valeur prévisionnelle du Marché relative à l'achèvement des travaux a été établie à l'aide des pourcentages d'avancement fournis par PICCINI au MINSEP. Or, la réalité a laissé rapidement apparaître que les pourcentages avaient été surévalués, créant un impact immédiat sur l'étendue réelle des travaux à réaliser. Ainsi, **le pourcentage réel d'avancement du projet était de 57,31% au lieu des 79% avancés par le précédent constructeur (ces chiffres sont étayés dans un rapport écrit validé par EGIS).**

Fin 2019, dans un procès-verbal signé en présence de représentants du gouvernement (représentants du MINSEP, du MINMAP, du MINEPAT, du MINFI, du Service du Premier Ministre et de la Présidence), le gouvernement avait pris des engagements envers MAGIL afin que ce dernier puisse achever les travaux, basés sur une liste de prérequis au rang desquels figuraient la transmission des études et plans d'exécution (soi-disant complétés à prêt de 80% et intégralement payés par le MINSEP à PICCINI), la mise à disposition du matériel présent sur le site et la mise en force du financement auprès de la banque Standard Chartered Bank endéans les 6 mois.

Dès les premiers temps, le MINSEP tentera de faire face à ses obligations. Tout d'abord, il se trouvera dans l'incapacité de récupérer les plans d'exécution auprès de PICCINI, alors qu'il s'est acquitté du paiement intégral de ces documents auprès du constructeur italien. Cette première problématique obligera MAGIL à mettre en place



9 janvier 2023

des bureaux d'études soumis à la validation de bureaux externes de contrôle (prestations non prévues dans le budget initial). Selon Monsieur le Ministre il existait après vérification des « *stocks de matériel laissés par PICCINI* », censés être « *disponibles* » sur site pour « *achever les stades, l'hôtel, le centre commercial et le cinéma* ». A l'évidence, Monsieur le Ministre semble avoir occulté les conclusions de l'inventaire contradictoire qu'il avait demandé, **inventaire dressé par le bureau APAVE en présence des représentants du MINSEP et des huissiers entre janvier et avril 2021, qui laissera apparaître 189 containers de matériel dont certains détériorés, périmés ou inutilisables ainsi que de nombreux matériaux et équipements disparus.... À ce titre, nous soulignons aussi être resté étranger à la vente de certains containers orchestrée par le MINSEP ainsi qu'à celle des ferrailles (plus d'une centaine de tonne) et éléments de levages découpés et évacués par le MINSEP afin d'être vendus au plus offrant.** Sur la question de la mise en place du financement par l'administration, nul besoin ici de revenir sur les omissions et inactions du MINSEP qui vont générer la perte de soutien de l'agence de crédit export EKN et engendrer un délai de 18 mois d'attente (au lieu des 6 initialement prévus) pour obtenir le financement, obligeant de ce fait MAGIL et certains sous-traitants à fonctionner sur fonds propres pendant 2 ans.

A cette situation, viendra s'ajouter la découverte de malfaçons sur le stade et les nombreux travaux additionnels demandés notamment par le Maître d'ouvrage pour la CAN, pour le CHAN ou pour l'organisation du match contre le Malawi dont Monsieur le Ministre se fait écho dans sa lettre en omettant, une fois de plus, de mentionner que les infrastructures n'étant pas prêtes, il prendra **la décision « unilatérale » de faire démonter les vestiaires du stade de Bepanda pour les installer sur le COSO, en vue de la visite de la CAF, démontage réalisé comme il le précise par « des sous-traitants patriotes et déterminés » sous la supervision directe du Ministère des Sports!** Ce dernier fera participer certains sous-traitants, qui s'acquitteront notamment des travaux du parvis présidentiel, qui doivent être entièrement démolis car non exécutés dans les règles de l'art générant de ce fait, des problèmes de fissures et infiltrations. **A diverses reprises sur le chantier, le Maître d'Ouvrage avalisera des demandes additionnelles contre l'avis de MAGIL, consommant les fonds disponibles avec des prestations non comprises dans le budget initial, dont il demeure le seul et unique garant.** Il exigera notamment le transport aérien en urgence de Turquie des écrans du stade, « *pour impressionner la CAF* », alors même que cette dépense avait été déconseillée par MAGIL, compte tenu du fait que les supports de structures n'étaient pas prêts à recevoir ces écrans. Monsieur le Ministre, signera le marché d'exploitation et de maintenance du COSO ayant permis la coordination des tous les intervenants du stade pendant la CAN in extremis, à peine 48 heures avant le début de la compétition alors que la proposition avait été envoyée en août 2021, il en



9 janvier 2023

est de même pour la clôture périphérique des stades. A l'inverse, **le MINSEP ne reconduira pas le contrat de maintenance du COSO, malgré les avertissements de MAGIL**. Cette décision crée aujourd'hui un impact direct sur les infrastructures et les équipements laissés à l'abandon ainsi que sur le gazon privé d'entretien et ce, à peine un an après la réception du stade principal par le MINSEP. Nous soulignons encore une fois que les travaux nécessités pour le match contre le Malawi et l'organisation du CHAN, n'ont jamais fait partis du contrat et donc du budget initial, tout comme les travaux additionnels pour la CAN parfois exécutés dans des temps records pour permettre le déroulé de la compétition (modifications de certaines zones, du mobilier, des écrans, du système évènementiel, du revêtement de la piste d'athlétisme de deux stades...).

Il est aussi regrettable de constater que **Monsieur le Ministre ne fait état d'aucune des démarches initiées par MAGIL depuis plus de 1 an**, notamment à travers la mise en place de mécanismes de règlement amiable auprès du MINSEP et les **50 correspondances que ce dernier a pris soin d'ignorer**, conduisant, de ce fait, sciemment le chantier du stade du COSO à sa perte (les « *multiples correspondances de rappel* » dont Monsieur le Ministre semble faire état dans son courrier ont visiblement été envoyées à une mauvaise adresse). De même, toutes les correspondances en rapport avec la Phase 2 du projet resteront sans réponse, MAGIL ayant dû proposer **un nouveau projet répondant aux normes olympiques** en vue de l'organisation des prochains Jeux islamiques de la solidarité. Nous vous rappelons que conformément à ses obligations contractuelles, MAGIL a initié **un règlement amiable le 12 avril 2022, suivi d'un Comité de conciliation le 23 aout 2022**, réunions qui ont donné lieu à des promesses non tenues visant à gagner du temps en négligeant le fait que des entreprises locales sont actuellement sur le point de mettre la clé sous la porte, par suite du non-paiement de leurs factures depuis juillet 2021 et du non renouvellement des facilités fiscales par le MINSEP.

Monsieur le Ministre évoque enfin les 32 réserves relevées par la Commission de recettes techniques « *pour rendre le stade principal opérationnel* ». Il est aussi regrettable de noter que le MINSEP n'ayant pas pris soin de renouveler les facilités douanières, empêche l'importation de tout le matériel destiné à la levée des réserves sur les travaux réalisés par les sous-traitants. Cependant, **les réserves concernées n'empêchent aucunement l'utilisation du stade principal qui a accueilli la CAN, ces réserves n'ayant aucun impact sur l'exploitation et la sécurité**. De même, nul besoin de revenir sur les travaux instruits par Monsieur le Ministre pour permettre le passage des bus pendant la CAN, à la suite d'une erreur de conception de PICCINI, travaux qui paralysent aujourd'hui la levée des réserves sur les liaisons électriques entre la centrale d'énergie et le stade, ces travaux ayant rendu les câbles inaccessibles. Nous ne



9 janvier 2023

reviendrons pas ici sur la **décision « unilatérale » du MINSEP qui a autorisé les équipes de PICCINI en août 2022, à entrer dans les magasins situés sur le site pour récupérer tout le matériel et les équipements mis à la disposition de MAGIL pour achever les travaux du complexe** (à titre d'exemple et pour des raisons inexplicables, le MINSEP a autorisé PICCINI à récupérer du matériel destiné au supports des façades terracotta, qui empêche toute intervention sur les façades du stade).

C'est donc à regret, après avoir épuisé toutes les voies de recours et initié tous les mécanismes de règlement amiable que nous avons pris la décision le 5 décembre 2022 de mettre en demeure le MINSEP de régulariser ses obligations sous 30 jours pour éviter la résiliation du contrat principal et sa mise en arbitrage internationale. Cette correspondance est restée lettre morte. A la lecture de la lettre de Monsieur le Ministre, nous comprenons mieux cette attitude et cette absence de réponse, motivée par le souhait, pour, en reprenant les termes de sa lettre, mettre à la tête du chantier « *un Directeur de projet ayant une bonne connaissance de ce chantier* » et des « *sous-traitants ayant l'expérience de ce chantier* ». **Nous ne sommes pas surpris par les propos de Monsieur de Ministre, eu égard à ses multiples tentatives pour imposer certains entrepreneurs alors même que les offres proposées par ces derniers étaient d'un coût bien supérieur (voire prohibitif) à celles des autres sous-traitants.**

Pour ce qui concerne l'achèvement du projet, c'est sans aucun complexe que Monsieur le Ministre propose à l'État du Cameroun d'utiliser « *des fonds publics* » pour terminer le complexe alors même que **les fonds de la convention de prêt restent disponibles**. Faute d'utiliser ces fonds dans les prochains mois, l'État du Cameroun devra démarrer la phase de **remboursement intégral du prêt** souscrit auprès de la SCB et de BPI France.

Nous tenons cependant à rassurer Monsieur le Ministre des Sports sur le fait que le projet de la Pénétrante Est se déroule correctement sous le pilotage des experts du MINTP et des ingénieurs de MAGIL qui travaillent de concert sur les modifications des travaux liées au projet du Bus Rapid Transit (BRT) de Douala. Nul doute que la Pénétrante Est n'aura pas, comme Monsieur le Ministre des Sports semble le craindre dans sa lettre, à pâtir des « *manigances* » de MAGIL « *qui semblent avoir pour but la spoliation de l'État* » accusations gratuites et sans fondements qui constituent des allégations mensongères et diffamatoires sanctionnées par le Code pénal camerounais, quand elles sont proférées « *sans pouvoir en rapporter la vérité* ».

Encore une fois, MAGIL reste un partenaire du pays et une entreprise qui demande le respect des dispositions du contrat EPCM signé le 3 janvier 2020 avec l'État du Cameroun afin de pouvoir notamment s'acquitter du paiement des sous-traitants,



9 janvier 2023

qui ont œuvré sans relâche pour le succès de la CAN et le rayonnement du pays sur la scène internationale. MAGIL reste disposé à poursuivre les travaux sur le COSO afin de livrer un complexe finalisé répondant aux attentes du Cameroun. En dépit des attaques dont nous sommes la cible, nous restons fiers d'avoir apporté notre expertise et notre contribution à ce projet emblématique.

Bien entendu, MAGIL reste à votre entière disposition pour vous apporter tout élément de clarification jugé utile, étant entendu que l'ensemble des faits retracés dans cette lettre sont étayés par des preuves et des écrits. Monsieur le Ministre, à votre discrétion, MAGIL se tient à votre entière disposition pour toute réunion de médiation sur le projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Franck MATHIERE, Ing. MBA
Vice-Président Exécutif

DocuSigned by:

EXECUTIVE VICE-PRESIDENT
5BF8C7459C7C466...